



COVENANT & CONVERSATION



ESSAIS SUR L'ÉTHIQUE

AVEC RAV JONATHAN SACKS זצ"ל



Avec nos remerciements à la **Wohl Legacy**
pour leur généreuse contribution au
projet Covenant & Conversation

Sponsorisé par
Marion et Guy Naggar

Traduit par Liora Rosenblatt

L'intégrité dans la vie publique Pékoudé

Il existe un verset qui nous est si familier que nous ne prenons souvent même pas la peine de s'arrêter sur son sens. Il s'agit de la première ligne du premier paragraphe du Chéma "Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton *méod*". (Deutéronome 6:5). Ce dernier mot est habituellement traduit par "force" ou "pouvoir". Mais Rachi, suivant le Midrach et le Targoum, le traduit par "avec toute ta richesse".

S'il en est ainsi, le verset semble incompréhensible, ou du moins dans l'ordre dans lequel il est écrit. "De toute ton âme" a été interprété par les Sages comme suit "avec toute ta vie", si nécessaire. Il y a des moments, heureusement rarissimes, où nous avons le devoir de renoncer à une vie plutôt que de commettre un péché ou un crime. Si tel est le cas, il va sans dire que nous devrions aimer D.ieu de toute notre richesse, c'est-à-dire même si cela représente un grand sacrifice financier. Mais Rachi et les Sages font valoir que cette phrase ne s'applique qu'à ceux "pour qui la richesse a plus d'importance que la vie elle-même".

Naturellement, la vie est plus importante que la richesse. Cependant, les Sages savaient aussi que, je cite, *Adam bahoul al mammono*, ce qui veut dire : les gens font des choses étranges, hâtives, irréfléchies et irrationnelles lorsqu'il y a de l'argent en jeu (Chabbat 117b). L'appât du gain peut être une tentation énorme qui nous mène à commettre des actes qui font du mal aux autres, ainsi qu'à nous-même. Ainsi, lorsqu'il s'agit de questions financières, en particulier lorsque des fonds publics sont en jeu, il ne doit y avoir aucune place pour la tentation, aucune place pour le doute de savoir si l'argent a été utilisé à bon escient ou pas. Il doit obligatoirement y avoir une vérification et une transparence scrupuleuses des comptes. Sans cela, il y a un risque moral : un maximum de tentation conjugué avec un maximum d'opportunités.

D'où la paracha de Pékoudé, avec son explication détaillée de la manière dont les dons étaient employés dans le cadre de la construction du *Michkan* :

“Telle est la distribution du tabernacle, résidence du témoignage, comme elle fut établie par l'ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife” (Exode 38:21).

Le passage énumère la quantité exacte d'or, d'argent et de bronze récoltée, ainsi que l'objectif de chacun. Pourquoi Moïse a-t-il fait cela ? Un Midrach propose une réponse :

“Tout le peuple... suivait Moïse du regard.” (Exode 33:8) Le peuple critiquait Moïse. Ils se disaient entre eux : “Regarde son cou. Regarde ses jambes. Moïse mange et boit ce qui nous appartient. Tout ce qu'il a nous appartient”. Les autres répondaient : “Un homme qui est s'occupe du travail dans le Tabernacle, à quoi vous attendez-vous ? Qu'il ne devienne pas riche ?” Dès qu'il entendit cela, Moïse répondit: “Sur vos vies, dès que le Tabernacle sera prêt, je ferai un bilan intégral avec vous”¹.

Moïse fit un bilan exhaustif afin d'éviter qu'on ne le soupçonne de s'être adjudé une partie de l'argent donné. Notez le fait que les comptes furent pris en charge non pas par Moïse lui-même, mais par “les Lévites, sous la direction d'Itamar”, c'est-à-dire par des auditeurs indépendants.

Le texte ne laisse transparaître aucune de ces accusations de près ou de loin, mais il est possible que le Midrach se base sur la remarque de Moïse durant la rébellion de Kora'h:

“Je n'ai jamais pris à un seul d'entre eux son âne, je n'ai jamais fait de mal à un seul d'entre eux” (Nombres 16:15).

Des accusations de corruption et d'enrichissement personnel ont souvent été portées à l'encontre des dirigeants, avec ou sans preuves. Nous pouvons penser que D.ieu voit tout, et que cela est suffisant pour se protéger contre la faute. Mais le judaïsme ne voit pas les choses ainsi. Le Talmud relate une scène depuis le lit de mort de Rabbi Yo'hanan ben Zakkaï, alors que le maître était entouré de ses disciples :

Il lui dirent: “Notre maître, bénis-nous”. Il leur dit : “Puisse la volonté de D.ieu être que la crainte du Ciel soit sur vous autant que la crainte d'un être de chair et de sang”. Ses disciples lui demandèrent : “Est-ce tout?” Il leur dit : “Si seulement vous aviez une telle crainte ! Voyez par vous-mêmes la vérité de mes propos : lorsqu'un homme s'apprête à fauter, il se dit : ‘pourvu que personne ne me voie.’ ” (Brakhot 28b).

Lorsque les hommes fautent, ils craignent que quelqu'un ne les voie. Ils oublient que D.ieu les voit immanquablement. La tentation brouille le cerveau, et nul ne devrait se croire à l'abri d'un tel phénomène.

Un autre passage dans le Tanakh semble indiquer que l'explication de Moïse n'était pas vraiment nécessaire. Le livre des Rois relate un épisode durant lequel des fonds ont été récoltés pour restaurer le Temple, à l'époque du règne du Roi Yehoash :

“On ne demandait pas de comptes aux hommes à qui l'on confiait l'argent pour le remettre aux ouvriers, car ils agissaient avec honnêteté” (Rois II 12:16).

Moïse, un homme entièrement intègre, a probablement agi “au-delà de la loi stricte”².

C'est précisément le fait que Moïse n'avait pas *besoin* de faire ce qu'il a fait qui donne au passage sa force. Transparence et responsabilité sont deux valeurs absolument nécessaires lorsqu'il s'agit des fonds publics, même si les personnes impliquées jouissent d'une réputation irréprochable. Les gens occupant des postes de confiance doivent être et *doivent être perçus* comme des hommes intègres

¹ Tan'houma, Buber, Pékoudé, 4.

² Un concept central dans la loi juive, (voir à ce titre Brakhot 7a, 45b, Bava Kama 99b) qui est synonyme de surérogation, c'est-à-dire d'aller au-delà de ce que la loi exige, dans une acception positive.

moralement. Jéthro, le beau-père de Moïse, a déjà dit cela lorsqu'il demanda à Moïse de nommer des assistants pour l'aider à accomplir la mission de diriger le peuple. Il a dit qu'ils devraient être :

“Des hommes craignant Dieu, amis de la vérité, ennemis du lucre” (Exode 18:21).

Sans la réputation d'être honnêtes et incorruptibles, les juges ne peuvent pas offrir la garantie que la justice sera rendue. Ce principe général est le fruit d'une déduction des Sages tirée de l'épisode du livre des Nombres, dans lequel les tribus de Ruben et de Gad firent part de leur volonté de s'établir de l'autre côté du Jourdain où la terre offrait un bon pâturage pour leur bétail (Nombres 32:1-33). Moïse leur dit qu'en faisant cela, ils démoraliseraient le restant de la nation. Ils donneraient l'impression de ne pas vouloir traverser le Jourdain pour être aux côtés de leurs frères dans les batailles qu'ils auront à mener pour conquérir la terre.

Les tribus de Ruben et de Gad affirmèrent clairement qu'elles étaient prêtes à être en première ligne des troupes, et qu'elles ne retourneraient pas de l'autre côté du Jourdain tant que la terre ne serait pas intégralement conquise. Moïse a accepté leur proposition, en disant que si les tribus tenaient leur parole, elles seraient “quittes [*veheyitem neki'im*] envers D.ieu et envers Israël” (Nombres 32:22). Cette phrase a pénétré la loi juive selon le principe suivant: “Une personne doit se rendre quitte devant les autres et devant D.ieu”³. Cela n'est pas suffisant de bien agir. Nous devons nous assurer *d'être vus comme faisant la bonne chose*, particulièrement quand il y a de la place pour les rumeurs et la suspicion.

Il existe de nombreuses références d'application de cette loi dans la littérature rabbinique. Par exemple, lorsque les gens venaient prendre des pièces pour les sacrifices de la chambre des Chékels dans le Temple, où l'argent était gardé :

Ils ne pénétraient pas dans la chambre en portant une cape brodée ou des chaussures ou des sandales, des téfilines ou une amulette, de peur que s'ils ne deviennent pauvres, les gens diront que c'est à cause d'une faute qu'ils ont commise dans la chambre, ou que s'ils ne deviennent riches, les gens diront que c'est parce qu'ils se sont appropriés un objet dans la chambre. Car le devoir d'un homme d'être dénué de tout blâme devant D.ieu, tel qu'il est dit : “Sois quitte envers D.ieu et envers Israël”, et il est aussi dit: “Et tu trouveras faveur et bon vouloir aux yeux de D.ieu et des hommes” (Proverbes 3:4)⁴.

Ceux qui entraient dans la chambre avaient l'interdiction de porter un vêtement dans lequel ils pouvaient camoufler et voler des pièces. De la même façon, lorsque les responsables de la charité avaient des fonds restants, ils n'avaient pas le droit d'échanger du cuivre pour des pièces d'argent de leurs propres économies : ils devaient absolument faire l'échange avec une tierce personne. Les responsables d'un comité de soupe populaire n'avaient pas le droit d'acheter des surplus de nourriture s'il n'y avait pas de pauvres à qui la distribuer. Les excédents devaient être vendus à d'autres personnes afin de ne pas éveiller le soupçon que les responsables d'organisations caritatives profitaient de fonds publics (Pessa'him 13a).

Le Choulkhan Aroukh tranche que la collecte de dons pour la charité doit être faite par un minimum de deux personnes afin que chacun puisse voir ce que l'autre est en train de faire⁵. Il existe une différence d'opinion entre Rabbi Yossef Karo et Rabbi Moché Isserles sur la nécessité de fournir une explication détaillée. Rabbi Yossef Karo tranche en se basant sur le livre des Rois : “On ne demandait pas de comptes aux hommes à qui l'on confiait l'argent pour le remettre aux ouvriers, car ils agissaient avec honnêteté” (II Rois 12:16), c'est-à-dire qu'aucun compte ne devait être rendu de la part de gens

³ Michna, Chékalim 3:2.

⁴ Ibid.

⁵ Choulkhan Aroukh, Yoré Déah 257:1

d'une honnêteté irréprochable. Rabbi Moché Isserles fait cependant valoir qu'il est bien de le faire en vertu du principe suivant : "Sois quitte envers Dieu et envers Israël"⁶.

La confiance est essentielle dans la vie publique. Une nation qui soupçonne ses dirigeants de corruption ne peut pas fonctionner en tant que société libre, juste et ouverte. C'est la marque d'une société saine lorsque la gouvernance publique est considérée comme un moyen de servir plutôt qu'en tant qu'instrument de pouvoir, si aisément exercé de façon abusive. Le Tanakh représente un guide permanent de l'importance de disposer de hauts standards dans la vie publique. Les prophètes furent les premiers critiques sociaux de l'histoire, mandatés par D.ieu pour dire la vérité au pouvoir et pour mettre au défi les dirigeants corrompus. Le défi d'Elie envers le roi Ahab, les protestations d'Amos, d'Osée, d'Isaïe et de Jérémie contre les pratiques immorales de leurs époques sont des textes classiques de la tradition, et déterminent les idéaux d'équité, de justice, d'honnêteté et d'intégrité pour toutes les époques. Une société libre est construite à l'aide de fondements moraux, et ces derniers doivent être inébranlables.

L'exemple personnel de Moïse, livrant une comptabilité détaillée des fonds récoltés pour le premier projet collectif du peuple juif, établit un précédent vital intemporel.



QUESTIONS À POSER À LA TABLE DE CHABBATH

1. Ces discussions indiquent-elles que les gens ont tendance à nourrir plus de soupçons les uns envers les autres que nécessaire ?
2. Comment la traduction alternative du mot "*méod*" dans le Chéma impacte-t-elle votre *kavana* lorsque vous récitez votre *téfila* ?
3. La surérogation de Moïse (aller au-delà de la loi stricte, dans le sens positif du terme) vous en apprend-elle davantage sur son éthique personnelle, ou sur l'éthique des enfants d'Israël ?



www.RabbiSacks.org     @RabbiSacks

The Rabbi Sacks Legacy Trust, PO Box 72007, London, NW6 6RW • +44 (0)20 7286 6391 • info@rabbisacks.org

© Rabbi Sacks • All rights reserved

⁶ Ibid., 257:2.